Philippe Eveillard

Flickr : des photos à partager et à « emprunter »

Avec Flickr, vous stockez vos photos dans le « Cloud », vous les partagez selon les autorisations d'accès que vous leur attribuez et vous empruntez celles des autres internautes selon les conditions qu'ils ont fixées.

Dans le giron de Yahoo depuis 2005, Flickr est le site de partage de photos qui fait référence auprès des internautes. Deux chiffres en témoignent : 500 millions de photos ont été téléchargées et sont tombées dans l'escarcelle de Flickr en 2012 et 39 millions de photos pouvaient être empruntées sous licence Creative Commons « paternité » en avril 2013.

Le modèle économique est le modèle freemium. Il consiste à *« offrir le service de base et à vendre, si possible assez cher, le service complet »**. Ainsi Flickr est gratuit pour 300 Mo de téléchargement par mois, 200 photos visibles (les 200 dernières) et des annonces publicitaires. En revanche, vous devrez mettre la main à la poche (24,99 $ par an) pour des « services plus » : téléchargement illimité, toutes vos photos visibles et aucune annonce publicitaire.

Tout se décide au moment du téléchargement

Pour disposer d'un espace de stockage dans Flickr, vous devez vous inscrire. C'est gratuit et simple si vous avez déjà un compte Yahoo, Google ou Facebook. Une fois inscrit, c'est un jeu d'enfant de télécharger une photo à partir des fichiers de votre micro-ordinateur (ou de votre smartphone).

Quand votre photo est dans votre espace de stockage, il vous reste à prendre plusieurs décisions. La première est de légender votre photo. Il y a un cadre « description » prévu à cet effet. Ensuite, occupez-vous de vos paramètres (les paramètres du propriétaire). Par défaut, tous vos droits (d'auteur) sont réservés et vous êtes le seul à pouvoir accéder à cette photo. Vous pouvez modifier ces paramètres. Tout d'abord, ceux de l'accès en autorisant des membres de votre famille ou vos amis à voir vos photos. Vous pouvez aussi libérer totalement l'accès en le rendant « public ». C'est dans ce cas-là (accès public) que se pose la question des droits réservés. Si votre photo n'a rien de personnel (un monument, un paysage…), placez-la sous une des six licences Creative Commons (*v.* le n° 3 de *La Revue du Praticien* 2013, p. 384). Enfin, si vous projetez de confier à Flickr une bonne partie de votre photothèque, créez un album pour y ranger votre photo. Vous la retrouverez plus facilement.

Empruntez vos photos à Flickr !

La grande majorité des images hébergées dans Flickr ne sont pas l'œuvre de photographes professionnels. Inconvénient : la qualité « photographique » n'est pas toujours au rendez-vous. Avantage : elles n'ont pas le caractère surfait et léché des banques d'images du Web.

Depuis plusieurs années, je fais mon marché dans Flickr pour illustrer tous mes diaporamas (*v.* dans la leçon n° 3 sur Slideshare). Pour cela, je fréquente assidûment les 39 millions de photos sous licence Creative Commons « paternité ». C'est la licence la plus simple à gérer. Il suffit d'indiquer en bas de la photographie ou dans la légende le titre, l'auteur, la licence et le lien vers Flickr, et le tour est joué. Les autres licences comportent des contraintes qu'il n'est pas toujours très facile de respecter, en particulier l'absence de modification et le partage dans les mêmes conditions.

Entre la simplicité d'emprunt des photos sous licences Creative Commons dans Flickr et les arguments commerciaux des banques d'images, « y a pas photo ». •

* La gratuité selon Anderson : de l'économie du don au commerce de la reconnaissance
Blog Affordance.info http://bit.ly/XfwkhP

QUEL USAGE POUR LE MÉDECIN ?

Avec Flickr, vous stockez vos photos personnelles et (éventuellement) les images professionnelles qui encombrent les espaces mémoire de votre micro-ordinateur. Pour les photos personnelles, vous pouvez les mettre dans le circuit « public » si elles représentent les chutes du Niagara ou la tour Eiffel. En revanche, gardez « privées » les photos de vos réunions de famille de même que celles des problèmes dermatologiques de vos patients.

Grâce à Flickr, vous empruntez des photos sous licence Creative Commons pour l'illustration de vos diaporamas ou de vos publications. La qualité photographique est souvent moyenne, mais ce défaut est parfois largement compensé par la qualité expressive du contenu. N'hésitez pas à passer un peu de temps à faire défiler les photos en rapport avec le thème que vous devez illustrer. Ce ne sera pas du temps perdu si vous trouvez la « perle rare ». Enfin, n'oubliez pas de référencer correctement votre emprunt : titre, auteur, licence, lien. •

Pour stocker :
http://www.flickr.com

Pour emprunter (il n'est nul besoin d'être inscrit) :
http://www.flickr.com/creativecommons

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN